

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**32/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 25 juillet 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 17
Pour 14
Contre 0
Abstention 3L'an deux mille vingt-cinq,
et le 25 juillet

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, HLUŠICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames LOUIS, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr PANZA à Mme GUARDINI, Mme FERRAGUTI à Mr MORELLI Yoann

DATE DE LA
CONVOCATION
17/07/2025
DATE AFFICHAGE
28/07/2025

Absent : Mme SEBASTIANI, Mr FEYDEL

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**DM 1 COMMUNE**

Le Maire informe le Conseil que l'association « La Crèche de Saint-Florent », gestionnaire de la crèche, cesse son activité à compter du 31 août 2025.

Afin de lui permettre de clore son exercice budgétaire et d'assurer sa cessation d'activité dans des conditions compatibles avec les obligations sociales, fiscales et contractuelles, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 40.000 €.

Il précise qu'une convention, dont un projet est joint à la présente délibération, définira l'attribution et l'utilisation de cette subvention exceptionnelle.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 40.000 €, pour l'association « La Crèche de Saint-Florent ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- **DIT** que le budget sera modifié comme suit :

- Article 65888 - 40.000 ,00 €
- Article 65748 – Association « La Crèche de Saint-Florent » +40.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.